

RECEPISSE DE DÉPOT DE PLAINTE AVEC CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

N° Instruction : . 0/08/287 .

N° du Parquet : P 08.113.2305/6

Le greffier du Vice-Doyen des Juges d'Instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris, atteste avoir enregistré le 07 Avril 2008, sous les numéros visés en références*, une plainte avec constitution de partie civile émanant de :

M. LABORIE André

adresse déclarée :

2, rue de la Forge 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE .

portée contre : X

du (des) chef(s) de : **non qualifié**

La partie civile est avisée :

- que la recevabilité de cette plainte sera subordonnée au versement de la consignation fixée en fonction des ressources (art. 88 du C.P.P)**

- que la consignation garantit le paiement de l'amende civile dans le cas où la constitution de partie civile serait, ultérieurement, jugée abusive ou dilatoire (art. 91 et 177-2 du C.P.P).

Fait à Paris, le
Le greffier

29 MAI 2008



Toute correspondance concernant votre plainte doit être envoyée à l'adresse suivante :

**Tribunal de Grande Instance de Paris
Secrétariat du Doyen des Juges d'Instruction
Bureau 118
4, boulevard du Palais 75001 Paris**

* Pour un traitement rapide de vos courriers, rappeler impérativement les numéros visés en références dans toutes correspondances.

** les bénéficiaires de l'aide juridictionnelle sont dispensés du versement de la consignation.